

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	16
Représentés :	2
Absents :	5
Ayant pris part au vote :	18

Séance publique du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ

M Maurice TEULIER représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Karine MINIC

M Michel PELLETIER

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Francine TEISSIER

**Délibération
n°DL20240404**

**SUBVENTION ECOLE PRIVÉE « LES GRILLONS » POUR
2024**

Un avenant règle les relations entre la Commune et l'école privée des Grillons en fixant la participation financière de la collectivité au fonctionnement de l'établissement scolaire privé.

Cet établissement accueille 31 élèves en primaire et 23 en maternelle dont les parents sont domiciliés sur la Commune.

La participation de la Commune s'élève à 240,01€ par enfant en primaire et à 1 066,89€ par enfant en maternelle, soit une **subvention annuelle de 31 979€** pour 2024. Les crédits budgétaires correspondants sont ouverts au budget 2024 de la Commune.

Oui l'exposé de Mme Francine TEISSIER, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De valider** la subvention à l'école privée « Les Grillons » pour 2024 ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'avenant n°21 à la convention avec l'école privée « Les Grillons » ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Francine TEISSIER



Délibération certifiée exécutoire par : **08 AVR. 2024**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 o Affichée le : **08 AVR. 2024**
 o Retirée le :